

qu'un par jour au printemps et en été. Lorsqu'on arrose, il faut le faire abondamment et laisser bien goutter l'eau, de telle sorte que les pots ne reposent pas ensuite sur une place mouillée. On doit employer de l'eau de pluie ou de rivière, et si l'on n'a que de l'eau de puits ou de source, il faut la laisser à l'air pendant un jour ou deux avant de s'en servir.

20. On doit donner beaucoup d'air chaque fois qu'on le peut, lorsque le temps est doux, soit en ouvrant les fenêtres, soit en mettant les plantes dehors. S'il fait chaud et que les plantes se trouvent à l'air, on doit ombrer car le soleil donnant sur les pots nuirait beaucoup aux racines et par conséquent aux plantes.

30. Il faut maintenir la température des chambres où se trouvent les plantes aussi uniforme qu'il soit possible, et mettre les plantes elles-mêmes près des fenêtres, excepté pendant les grands froids, car alors il vaut beaucoup mieux les en éloigner pendant la nuit.

40. Il est indispensable d'examiner de temps en temps si les racines remplissent les pots. Lorsqu'il en est ainsi, et que les plantes en valent la peine, on leur donne de plus grands pots et de bonne terre; si on ne les rempote pas, il faut faire attention aux arrosements, car, dès cet instant, elles ont besoin de plus d'eau qu'auparavant. En été, il est bon de les mouiller souvent sur le feuillage, mais seulement lorsqu'elles ont en même temps besoin d'être arrosées.

Choses et autres.

Société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix.—A l'assemblée annuelle des membres de la Société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix, tenue au Palais de Justice, le 15 du courant, ont été élus directeurs de la dite Société pour l'année 1887, les messieurs dont les noms suivent :

Rév. M. P. H. Beaudet, MM. Marc Fortin, Joseph Cimon, Boniface Larouche, Eustache Simard, Ovide Tremblay (Mars), et Napoléon Tremblay, pour la Baie St-Paul; M. Arthur Tremblay, N. P., pour les Eboulements; M. Onésime Fortin, pour St-Urbain.

A une assemblée des directeurs, tenue le même jour, ont été élus officiers : Rév. M. P. H. Beaudet, curé de la Baie St-Paul, Président; M. Mars Fortin, Vice-Président; M. Thomas Tremblay, Secrétaire-Trésorier.

M. le Notaire Perron et M. Louis Girard ont été nommés auditeurs.

Société d'agriculture du comté de Kamouraska.—A une assemblée des membres de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, tenue en la salle publique de la paroisse de St-Louis, au village de Kamouraska, mercredi le 15 de décembre 1886, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la dite société, savoir : Firmin H. Pronlx, Ste-Anne de la Pocatière; Eugène Garon, St-Onésime; Joseph Langlais, Rivière-Ouelle; Germain Alexandre, St-Pacôme; Flavien Dubé, St-Denis; Hyacinthe Chamberland, Mont-Carmel; Honoré Chamberland, St-Philippe de Néri; Laurent Michaud, Kamouraska; George Richard, St-Paschal; Damase Bérubé, Ste-Hélène; Damase Soucy, St-Alexandre; Hyacinthe Soucy, St-André.

A une assemblée des directeurs de la dite Société, le 23 décembre courant, pour la nomination de ses officiers, George Richard, éc., a été réélu Président; Eugène Garon, éc., Vice-Président; E. M. A. Boucher, éc., Secrétaire.

Société d'agriculture du comté de Chambly.—A l'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Chambly tenue à St-Hubert, le secrétaire-trésorier a exposé que les recettes de l'année avaient été de \$1,871.43, et les dépenses de \$1,600.18, laissant une balance de \$271.25.

Les directeurs suivants ont alors été nommés : MM. Louis Brousseau et Elie Sainte-Marie, de St-Hubert; Hilaire La-

marre et Louis Mercille, de Longueuil; Basile Daignault, de St-Basile; Xavier Sicotte de St-Bruno; Damase Charon et Léon Huberdeault, de Chambly; Napoléon Massicotte, de Boucherville.

Société d'agriculture du comté de St-Maurice.—A l'assemblée de la société d'agriculture de ce comté, les directeurs suivants ont été élus :

M. F. L. Desanligniers et Nérée Gagnon, de Yamachiche; Onésime Bournival et Edouard Bournival, de St-Barnabé; P. F. Héroux, de Shavinegan; Younger Hooper, de la Pointe du Lac; P. Lafrance, de St-Etienne; Onés. Gélinas de St-Sévère et Augustin Martin de Ste-Elie.

A une autre assemblée des directeurs M. F. G. Desanligniers a été nommé président à l'unanimité pour la neuvième fois. M. O. Bournival, vice-président et M. F. X. Belloware secrétaire-trésorier.

RECETTES

Comment rendre le cuir imperméable.

Nous extrayons la recette suivante du *Journal des cultivateurs* :

On a préconisé beaucoup de recettes pour rendre les cuirs imperméables, mais ces recettes, plus ou moins compliquées, n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants et puis ils étaient parfois d'une application difficile et coûteuse. M. Jacques fait connaître un moyen simple, peu dispendieux et à la portée de tout le monde. Voici en quoi il consiste :

On fait une eau saturée de savon dans la proportion de 25 à 50 grammes (1 ou 2 onces) par litre (pinte); il va sans dire qu'il faut se servir d'eau de rivière ou de source, car presque toutes les eaux de puits contiennent du sulfate de chaux qui précipite immédiatement en grumeaux le savon qui ne se dissout pas et, par suite, le cuir n'absorberait que de l'eau pure. Dans cette opération, l'acide tanique contenu dans le cuir se charge de faire la transformation nécessaire. Lorsque les chaussures ne sont pas faites, il suffit de bien faire tremper les tiges, les empeignes et les semelles dans l'eau de savon préparée comme il vient d'être dit; lorsque les chaussures sont faites, on passe à l'aide d'un pinceau ordinaire et à plusieurs reprises l'eau savonneuse sur toute la chaussure, de façon à l'imprégner le plus complètement possible. Tous les cuirs tannés, non seulement ceux employés pour les chaussures, mais encore ceux destinés à un autre usage, peuvent être préparés de la même façon. Avec des chaussures traitées comme il vient d'être dit, on peut circuler pendant plusieurs heures dans les terres très humides, même dans les neiges fondues, sans que le cuir laisse pénétrer l'humidité, tandis que les souliers non préparés prennent l'eau comme une éponge; il paraît, d'autre part, que les semelles imprégnées d'eau savonneuse durent beaucoup plus que les autres.

Les taches des boiseries de sapin.

On emploie maintenant beaucoup de sapin pour les boiseries; la térébenthine, accumulée en plus grande proportion, comme on le sait, dans les nœuds de ce bois reparait bientôt en exsudant au travers de la peinture et forme autant de taches lorsqu'on n'a pas pris de précaution pour éviter cet inconvénient.

Le procédé suivant empêche ces taches de se produire. On délaie parties égales de chaux éteinte et de minium avec une quantité d'eau suffisante pour former une pâte fluide que l'on étend sur chacun des nœuds de sapin. Cette composition, en se desséchant, absorbe par l'attraction capillaire la térébenthine en excès; on gratte ensuite cet enduit.

Et si l'on veut avoir plus de garantie contre l'apparition des taches, on renouvelle une seconde fois l'opération et l'on gratte de nouveau avant d'appliquer la peinture sur la boiserie.—*Le Journal d'agriculture illustré.*

A vendre à Deschambault

Un magnifique taureau demi-Durham, de trois ans. Le propriétaire a obtenu pour cet animal, trois premiers prix aux exhibitions agricoles de la Société d'agriculture du comté de Portneuf. S'adresser à

SAMUEL PAQUIN, Deschambault, P. Q.